Projet éolien EOLE de la Tortille (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Pièce N°2

« Sommaire inversé »



Septembre 2018

Maître d'ouvrage :

EOLE DE LA TORTILLE



Pièces constitutives du Dossier de Demande d'Autorisation Unique (DAU)

Pièces	Sous- partie	Descriptif du contenu	Références du CERFA
Pièce 1 : CERFA	/	Lettre de la Demande CERFA complété et signé	/
Pièce 2 :			
Sommaire inversé	/	Sommaire inversé	1
Pièce 3 : Description de la demande ou Présentation générale	/	Informations sur le demandeur et sur le projet prévues à l'article R512-3 du code de l'Environnement : Description complémentaire du projet et du demandeur : Données administratives du demandeur, Description du projet, Emplacement de l'installation, Nature et volume des activités, Capacités techniques et financières du demandeur, Garanties financières Dispositions de remise en état et démantèlement.	AU-01 AU-02 PJ-10
Pièce 4 : Etude d'impact Et Résumé non	4-1	Etude d'impact prévue à l'article L. 122-1 du code de l'environnement dont le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R. 122-5 et complété par l'article R. 512-8 du code de l'Environnement	AU-06 et suivants
technique de l'étude d'impact	4-2	Résumé non technique de l'étude d'impact	AU-07
Pièce 5 : Etude de dangers et Résumé non technique de	5-1	Etude de dangers prévue à l'article L. 512-1 et définie à l'article R. 512-9 du code de l'environnement Conformité des liaisons électriques du projet d'ouvrage privé au titre de l'article L.323-11 du code de l'Energie	AU-09 et suivants PJ-03
l'étude de danger	5-2	Résumé non technique de l'étude de danger	
Pièce 6 : Documents demandés au titre du code de l'Urbanisme	/	Projet architectural Cartes et plans du projet architectural	AU-10 et suivants
Pièce 7 :	7-1	Cartes et plans réglementaires	AU-03 / AU-04 AU-05
Documents demandés au	7-2	Expertises écologiques et étude d'incidence Natura 2000 conformément aux articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'Environnement	AU-08 et suivants
titre du code de l'Environnement	7-3 7-4	Expertises acoustiques Expertises paysagères	
	7-4	Experioes paysageres	
Pièce 8 :	8-1	Avis DGAC - Météo-France - Défense - etc.	PJ-05
Accords et avis consultatifs	8-2 8-3	Avis des maires et des propriétaires	PJ-06

Pièces règlementaires présentes dans le dossier							
Pièces		Reference Dossier(s) CERFA concerné(s)		Nom du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations	
Code de l'Env	CERFA précisant ; -identité du demandeur -emplacement de l' installation -nature et volume des activités, -rubrique de classement nomenclature installations classées -identité de l'architecte auteur du projet -surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations -lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4_4° du décret n02014-450)	CERFA	Pièce 1	80-Eole de la Tortille-1-CERFA & 80-Eole de la Tortille-1-Lettre demande	Pages 1 à 17	Pièce 1 – CERFA	
	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	Pièce 3	80-EOLE de la Tortille-3-Description de la demande	Pages 13 à 26	Chapitre 3 : Présentation du projet	
	Capacités techniques et financières de l' exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	Pièce 3	80-EOLE de la Tortille-3-Description de la demande	Pages 11 à 12	Chapitre 2.4 Paragraphe Capacités techniques et financières	
l'Environnement	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R</i> 512-6 <i>l</i> 1 ° <i>du</i> CE)	AU-3	Pièce 7	80-EOLE de la Tortille-7-Plans réglementaires	Pages 1	Pièce 7-1	
ment	Plan à l' échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l' installation (R 512-6/2° du CE)	AU-4	Pièce 7	80-EOLE de la Tortille-7-Plans réglementaires	Pages 2 à 5	Pièce 7-1	
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R 512-6 / 3° du CE)	AU-5	Pièce 7	80-EOLE de la Tortille-7-Plans réglementaires	Pages 6 à 18	Pièce 7-1	
	Etude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	Pièce 4	80-EOLE de la Tortille-4-Etude d'impact	1	Toute la Pièce	
	Résume non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Pièce 4	80-EOLE de la Tortille-4- RNT Etude d'impact	/	Toute la Pièce	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Pièce 7	80-EOLE de la Tortille-7-Avifaune, Flore, N2000	Pages 138 à 142	Pièce 7 « Etude écologique du projet de parc éolien » Chapitre 8 : Evaluation des incidences Natura 2000	
	Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	Pièce 5	80-EOLE de la Tortille-5-Etude de dangers 80-EOLE de la Tortille-5-RNT Etude de dangers	/	Pièce 5-1 Pièce 5-2	

Pièces règlementaires présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)						
Pièces		Reference CERFA	Dossier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants; 2° Les partis retenus pour assurer l' insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet: a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) l'implantation, l' organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situes en limite de terrain; d) les matériaux et les couleurs des constructions; e) le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer; f) L'organisation et l' aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Page 5	/
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Pages 11 à 24	/
	Plan des façades et des toitures (R431 -10 du CU)	AU-10.3	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Page 37 à 38	/
	Plan en coupe précisant l' implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Page 25 à 36	/
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du</i> CL)	AU-10.5	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Page 39	/
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Page 39	/
	Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431 -10 du CU)	AU-10.7	Pièce 6	80-EOLE de la Tortille-6-Plans architecturaux	Page 39	/

Pièces règlementaires présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)

		Reference	Pagaior(s)	N° du fichier	Doma(a)	
	Pièces		Dossier(s) concerné(s)	informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Décret N° 2014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement , ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	/	/	/	/
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	/	/	/	/
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	Pièce 5 / Pièce 5-1	80-PE de la Tortille -P5-1 - Etude de dangers	Pages 51 à 58	Chapitre 6 Raccordement au réseau électrique
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées », étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411·2 du code de I 'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	/	/	/	/
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R</i> 512-6 <i>l r du</i> CE)	PJ-5	Pièce 8 / Pièce 8-1	80-PE de la Tortille -P8- Accords et avis consultatifs	Toute la pièce	Pièce 8-3
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l 'installation (R 512-6 / 7° du CE)	PJ-6	Pièce 8 / Pièce 8-2	80-PE de la Tortille -P8- Accords et avis consultatifs	Toute la pièce	Pièce 8-2
	Modalités des garanties financières (R 512-5°du CE)	PJ-10	Pièce 3	80-PE de la Tortille -P3- Description de la Demande	Pages 12 à 13	Chapitre 2.6 Garanties financières du Parc éolien de la Tortille

Pièces règlementaires présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)

Pièces	Dossier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	/	/	/
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L 5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	/	/	/
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	/	/	1
Accord des opérateurs radars concernés (Météo France) (article 85° du décret)	/	/	1
Accord et avis des concessionnaires de réseaux	/		/